

## Composition de la Commission Artistes

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael  
Publié le 23/04/2014

**Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à nommer les membres effectifs et suppléants de la Commission Artistes.**

La Commission Artistes sera chargée notamment de délivrer les visas et les cartes d'artiste, dans le cadre de la réforme du statut de l'artiste, prévue dans la loi-programme du 26 décembre 2013.

A la demande des partenaires sociaux, le renforcement du statut social des artistes a produit ses effets le 1er janvier 2014. De plus, l'entrée en vigueur de la disposition visant la composition de la Commission (article 4 de l'arrêté royal du 26 mars 2014 complétant le statut social des artistes et fixant les modalités d'octroi du visa artiste et de la carte d'artiste) est subordonnée à l'entrée en vigueur du projet d'arrêté royal approuvé aujourd'hui par le Conseil des ministres. Celui-ci entrera en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

La Commission Artistes est composée de deux chambres, l'une du rôle linguistique français et l'autre du rôle linguistique néerlandais. Ces chambres sont composées de représentants de l'ONSS, de l'INASTI, de l'ONEM, des organisations syndicales interprofessionnelles, des organisations patronales, du secteur artistique et des communautés.

*Projet d'arrêté royal portant exécution et fixant la date d'entrée en vigueur de l'article 4, §1er, de l'arrêté royal du 26 mars 2014 complétant le statut social des artistes et fixant les modalités d'octroi du visa artiste et de la carte d'artiste*

### **SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe**

Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92  
[www.presscenter.org](http://www.presscenter.org)

#### **Pour plus d'informations**

[Katleen Sottiaux](mailto:k.sottiaux@lo.fgov.be) <k.sottiaux@lo.fgov.be>

**Porte-parole (N) de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales**

+32 473 94 29 63

[Annaïk de Voghel](mailto:a.devoghel@lo.fgov.be) <a.devoghel@lo.fgov.be>

**Porte-parole (F) de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales**

+32 2 233 51 21

+32 472 71 99 31

[Frédéric Jacquet](mailto:frederic.jacquet@laruelle.fgov.be) <frederic.jacquet@laruelle.fgov.be>

**Porte-parole (F) de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture**

+32 2 541 63 44

+32 476 91 75 61

[Evy Vandemaele](mailto:evy.vandemaele@laruelle.fgov.be) <evy.vandemaele@laruelle.fgov.be>

**Porte-parole (N) de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture**

+32 2 541 63 09

+32 478 52 50 24